Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le
ID : 035-253500953-20261006-CS05_OCT2026-DE

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du MARDI 06 OCTOBRE 2026

***Date convocation* : 25 septembre 2026**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 25 septembre 2026, s'est réuni à la salle des Etoiles à Piré sur Seiche commune de Piré-Chancé, le Mardi 06 octobre deux mille vingt-six à 18h15.

Nombre de délégués :	**79**	**Nombre de délégués présents :**	**52**
Quorum :	**40**	**Nombre de pouvoirs :**	**0**

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : Mme Mélanie ALLARD* (AMANLIS) – M. Bertrand DESILLE, M. Patrice EON (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – Mme Patricia MOREL (BAIS) – Mme Corinne BRUNEL* (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Fabienne BELLOIR (CHAMPEAUX) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Jean-Marc LEVEQUE* (CHATEAUGIRON) – M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – M. Gilles THOMAS* (DOMAGNE) – M. Sylvain MOREAU (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES*, M. Bernard BOUFFART* (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER* (DROUGES) – M. Pascal JOUAULT (ERBREE) – M. Frédéric CLERMONT (JANZE) – Mme Nadine BACHELIN (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – M. Ludovic LE SQUER (LA SELLE GUERCHAISE) – M. Xavier MONNIER (LE PERTRE) – M. Bruno COULOMBET (LOUVIGNE DE BAIS) – M. Gildas DUBOIS (MARPIRE) – M. Hervé BRUEY (MARTIGNE-FERCHAUD) – M. Didier TRAVERS (MECE) – M. Philippe MARTIN (MONTREUIL DES LANDES) – Mme Mylène REBUT (MOULINS) – M. Christopher DEME (MOUSSE) – M. Cédric FOLIARD (MOUTIERS) – M. François-Xavier DE BLIGNIERES, M. Alain HERVAGAULT (PIRE-CHANCE) – Mme Sabrina LEGGERI, M. Claude DELENCLOS (RETIERS) – M. Melaine MORIN*, Mme Cathy MIOT (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – Mme Séverine LORIER* (ST GERMAIN DU PINEL) – M. Denis FROMONT (TAILLIS) – Mme Elodie PETITJEAN (THOURIE) – Mme Séverine RENAUX (TORCE) – M. Rémy TEMPLON (VERGEAL) – M. Bruno LINNE* (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : M. Jean-Paul BRISSIER (BALAZE) – M. Christophe REBULARD (CHATEAUGIRON) – Mme Annie BEAUGENDRE (ETRELLES) – M. Cyrille CHAUVIN (LANDAVRAN) – M. Mathieu AIRAULT (LE THEIL DE BRETAGNE) – M. Romain BIGOT (MARCILLE-ROBERT) – Mme Guylène JEUSSELIN (PRINCE) – Mme Rose-Marie LOUIN (ST M'HERVE) – Mme Lucille JANNIER (VISSEICHE) – M. Patrick PLANCHET (VITRE).

Pouvoir : *Néant*

Arrivée en cours de séance : M. Melaine MORIN* (SERVON SUR VILAINE) – M. Bruno LINNE* (VITRE) – M. Gilles THOMAS* (DOMAGNE).

Départ en cours de séance : Mme Séverine LORIER* (ST GERMAIN DU PINEL) – M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – Mme Patricia MARSOLLIER* (DROUGES) – M. Paul DAGUIN* (RANNEE) – M. Jean-Marc LEVEQUE* (CHATEAUGIRON) – Mme Mélanie ALLARD* (AMANLIS) – M. Jean-Marc DESHOMMES*, M. Bernard BOUFFART* (DOMLOUP) – Mme Corinne BRUNEL* (BOISTRUDAN) – M. Vincent GUILLEUX* (CORNILLE).

Assistaient également à la réunion : M. Vincent GUILLEUX* (CORNILLE) – M. Alain PIETTE (MECE) – Mme Martine JOUANNET (PIRE-CHANCE) – M. Paul DAGUIN* (RANNEE) – Mme Ophélie FROTIN (TAILLIS).

Etaient absents excusés : M. Charles JEULAND (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Stéphane DOUABIN (BALAZE) Mme Françoise HEULOT (BRIELLES) – M. Eric PERCHAIS (CHATEAUBOURG) – M. Bruno VETTIER, Mme Isabelle CHARPENTIER (CHATEAUGIRON) – Mme Denise PERRIN (CHELUN) – Mme Isabelle RESTIF (DOMALAIN) – M. Cédric VALAIS (EANCE) – M. Christian BELLIER (ERBREE) – M. Maurice SPETEBROOT (ETRELLES) – M. Gaston GUAIS (JANZE) – M. Benjamin RESTIF (MARCILLE-ROBERT) – M. Jean-Yves LEBLANC, Mme Laurence DUBOIS (MONDEVERT) – Mme Patricia LE GOFF (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Christopher MESNIL (MOUSSE) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN (NOYAL SUR VILAINE) – Mme Katia PEIGNE (PIRE-CHANCE) – Mme Elisabeth GARNIER (RETIERS) – M. Julien PEREZ (ST DIDIER) – Mme Laurence DOURDAIN, M. Michel GIEUX (VAL D'IZE) – Mme Natacha GODELOUP (VERGEAL) – M. Lionel LE MIGNANT (VITRE) – M. Teddy REGNIER (Président de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Christian SORIEUX (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : M. Patrick ROBERT (BRIE).

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le
ID : 035-253500953-20261006-CS05_OCT2026-DE

COMITÉ SYNDICAL 06 OCTOBRE 2026

DELIBERATION N°5

(1.4: Autres types de contrat)

OBJET : DECHETERIE : Convention de partenariat REEMPLOI sur le REVALO signée avec l'association LE BON DEBARRAS – avenant à intervenir

Monsieur Patrick ROBERT, Vice-Président en charge des déchèteries, de la régie de transport et des travaux expose :

Le SMICTOM Sud-Est 35 a pour objectif de développer sur ses déchèteries une zone de dépôt destinée aux objets pouvant être réemployés pour, ainsi, ancrer la hiérarchie de traitement des déchets et développer l'économie circulaire. Cet espace participe à la communication et la sensibilisation autour de la question des déchets favorisant le changement de comportement des usagers. Le SMICTOM Sud-Est 35 s'inscrit dans les objectifs des structures de l'ESS en permettant ainsi la création d'emplois, la mise en place de services de proximité et l'insertion par l'activité économique.

L'atelier REVALO situé sur le VALOPARC de JANZE a été ouvert le 7 mai 2025.

Considérant les dispositions de l'article L. 2224-13 du code général des collectivités territoriales qui imposent aux collectivités territoriales compétentes en matière de collecte et de traitement des déchets des ménages d'autoriser par convention les personnes morales relevant de l'économie sociale solidaire et circulaire qui en font la demande d'utiliser les déchèteries communales comme lieux de récupération ponctuelle et de retraitement d'objets en bon état ou réparables ;

Considérant que plusieurs structures ont manifesté leur intérêt en application de ces dispositions, que cette demande s'appuie sur un projet d'activité sérieux et crédible, conforme aux prévisions législatives susvisées ;

Considérant l'organisation d'une concertation entre le SMICTOM Sud-Est 35 et les structures permettant une co-construction du projet ;

Considérant qu'en sa qualité tant d'autorité en charge du service public de collecte et de traitement des déchets ménagers que de gestionnaire de son domaine public dont relèvent les déchèteries situées sur son territoire, le Comité syndical, par délibération n°2 du 24 juin 2025, a validé les termes du partenariat à intervenir avec l'Association Le Bon Débarras de Retiers. Aujourd'hui l'association a manifesté son souhait de pouvoir collecter les objets du caisson « second de vie » à Martigné-Ferchaud.

Les parties se sont mises d'accord sur un projet d'avenant intégrant ce nouveau site.

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le
ID : 035-253500953-20261006-CS05_OCT2026-DE

LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR L'AVENANT A INTERVENIR A LA CONVENTION DE PARTENARIAT SIGNEE AVEC LE BON DEBARRAS.

Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :

- **De valider l'avenant tel que proposé,**

- **D'autoriser le Président à signer l'avenant à intervenir à la convention de partenariat pour la collecte des objets de seconde vie et la mise en place d'ateliers de réparation signé avec l'association Le Bon Débarras, ainsi que tout document s'y rapportant.**

Présents : 55
Pouvoir : 0
Nombre de votants : 55
Nombre de voix pour : 55
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,

Ludovic LE SQUER